



CONTRAT D'ABONNEMENT Stationnement payant sur le domaine public

Pour les commerçants des rues au stationnement payant

Demande n°-2025

Demande reçue le

Partie à remplir par l'administration

Volet Commerce

Nom du gérant ou responsable du commerce :

Nom de l'enseigne du commerce :

Numéro avec rue ou avenue du commerce :

Adresse de facturation pour le trésor Public :

SIRET :

Raison sociale :

Téléphone fixe du commerce :

Téléphone portable du commerce :

Mail du commerce demandeur :

Version projet

Je sollicite **1** contrat d'abonnement valable pour 1 commerce du **1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025**, pour un montant total de **200 TTC** annuel (*tarif en vigueur pour 2025 – délibération N°24 139 du 06/11/24*)

Volet Police Municipale

Nom du conducteur (commerçant) :

Prénom du conducteur :

Marque du véhicule :

Modèle du véhicule :

N° d'immatriculation du véhicule :

N° de permis de conduire :

Assurance du véhicule :

Date de validité du Contrôle technique du véhicule :

Je certifie fournir un dossier complet joint à ce formulaire de demande de contrat d'abonnement

Fait à Choisy-le-Roi, le

Signature avec la mention « lu et approuvé »



PIECES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

- Extrait de kbis de moins de 3 mois
- Copie de votre carte d'identité ou carte de séjour en cours de validité
- Copie du bail commercial
- Copie du permis de conduire
- Copie de l'assurance du véhicule
- Copie de la carte grise

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ PAR LE SERVICE COMMERCES

TRANSMISSION DU DOSSIER COMPLET

- Le formulaire de la présente demande est récupérable sur le site internet de la ville « www.choisyleroi.fr ». Le dossier complet est à transmettre par mail à :

Ou par courrier à : Mairie de Choisy-le-Roi
Service commerce-marchés
Place Gabriel Péri
94600 - Choisy le Roi cedex

D

Version projet

Contactez le service commerces de la commune de Choisy-le-Roi
soit par Tel : 01.78.68.40.80
soit par mail « commerces.marches@choisyleroi.fr »
soit par courrier

Mairie de Choisy-le-Roi
Service commerces-marchés
Place Gabriel Péri
94600 - Choisy le Roi cedex

REGLEMENT

- Il est de votre responsabilité de bien identifier le numéro d'immatriculation du véhicule ainsi que le nom de famille afin de faciliter les contrôles qui seront effectués par la Police Municipale ou Nationale.
- En cas de changement de véhicule, il vous faudra le signifier par mail à l'adresse située en bas de page avant l'utilisation de votre place d'abonnement.
- A noter que votre abonnement ne vous attribue pas une place identifiée. Le stationnement sur une place est libre.
- Il est Interdit d'utiliser une place réservée aux handicapés sauf si vous avez une carte handicapée en votre possession, comme il est interdit de stationner sur le trottoir ou toute autres places réservées (type livraison, zone bleue, etc...]
- Le tarif de votre abonnement peut changer en fonction du vote de nouveaux tarifs en conseil municipal relative à la délibération sur la tarification des places de parking pour les commerçants choisyens.
- Le paiement se fait annuellement auprès du Trésor Public après envoi de l'avis de somme à payer transmis par le service financier de la ville de Choisy-le-Roi.
- L'abonnement commencera à partir du paiement du contrat.
- Ce contrat annuel ne sera pas remboursable en cours d'année même suite à une résiliation. Dans le cadre d'une résiliation, le commerce et la personne rattachée pourront faire une nouvelle demande dont l'abonnement ne pourra pas dépasser le 31 décembre de l'année du contrat.
- Ce contrat est nominatif et rattaché à un numéro de plaque d'immatriculation. Il ne pourra donc pas être transféré à une autre personne ou pour une autre voiture.

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20241112-DEL-24-139-DE
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024

MOYENS DE PAIEMENT

Les abonnements sont payables directement auprès du Trésor public à réception de l'avis des sommes à payer (ASAP). A défaut de paiement qui suit la réception de l'ASAP, la Commune ne valide pas l'abonnement.

Paiement par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public :
BIC : BDFEFRPPCCT – IBAN : FR05 3000 1009 07E94 8000 0000 18

Paiement par carte bancaire auprès du Centre des Finances Publiques d'Orly, au guichet ou par téléphone (01.48.53.05.10). Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Paiement par chèque bancaire, en Euros, à l'ordre du Trésor Public et tiré exclusivement sur une banque française. Joignez le talon de paiement non signé et non agrafé, sans aucun autre document. Le tout est à envoyer à l'adresse mentionnée sur le talon de paiement.

En numéraire, dans la limite de 50 euros ou en carte bancaire avec cet avis au guichet d'un buraliste partenaire agréé référencé sur le site : <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>